



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



**smeag**  
SYNDICAT MIXTE  
D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT  
DE LA GARONNE



# ÉDITO

Après une année 2020 qui a mis en lumière les capacités d'adaptation de l'équipe du SMEAG et suscité des évolutions de pratiques, 2021 est une année charnière lors de laquelle d'importants projets structurants ont franchi des étapes décisives.



**Jean-Michel FABRE**  
président du SMEAG,  
vice-président du  
conseil départemental  
de Haute-Garonne

La gestion de l'étiage 2021 de la Garonne, sévère et très précoce a bénéficié du nouvel accord expérimental de coopération signé en juillet 2020, avec notamment des volumes mobilisables supplémentaires et des débits supérieurs de lâchers d'eau réalisables. Le retour d'expérience a été positif.

2021 était la première année de mise en œuvre du SAGE « Vallée de la Garonne », adopté en juillet 2020, concrétisée par la signature d'un protocole d'accord entre la CLE du SAGE et le SMEAG, désigné structure porteuse du SAGE. Pour porter ce travail de mise en œuvre en soutien et en synergie avec les politiques publiques territoriales, le SMEAG a recruté de nouveaux chargés de missions sur les volets « gestion quantitative », « eau, aménagement et urbanisme », « GEMAPI et Domaine Public Fluvial », augmentant de fait l'effectif de la collectivité.

En janvier 2021, le Comité de Pilotage plénier a acté le portage d'un second cycle d'animation Natura 2000 Garonne en Occitanie par le SMEAG. Les dispositions prises pour une animation commune et cohérente Natura 2000 à l'échelle du fleuve, en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine, ont été améliorées, notamment par des publications régulières sur les espèces et habitats présents et des actions concrètes de restauration menées sur les sites identifiés par les partenaires.

En décembre 2021, le projet de programme d'études préparatoires au PAPI Garonne girondine a été validé par l'Etat, permettant ainsi le déploiement des actions portées par les collectivités concernées et le SMEAG, de 2022 à 2025. Les crues de Garonne de février 2021, qui restent en mémoire, ont permis de mobiliser l'ensemble des acteurs afin de concrétiser la démarche PAPI engagée depuis de nombreuses années.

Enfin, 2021 était une année de renouvellement du Comité Syndical du SMEAG. Je tiens à remercier les membres délégués de nos six collectivités adhérentes pour le témoignage de leur confiance qui a amené au renouvellement de mon mandat.

Je vous invite à prendre une meilleure connaissance des activités de la collectivité et découvrir les différentes réalisations décrites dans le rapport, mais également, à consulter les divers documents, Chartes, guides, ... dont il y est fait mention ainsi que les comptes-rendus des séances du Colloque national « L'eau au cœur de l'aménagement » co-organisé par l'ANEB et le SMEAG qui a remporté un vif succès.

# FAIRE FACE AUX ÉTIAGES ET SOUTENIR LES DÉBITS DE LA GARONNE

## CHIFFRES CLÉS 2021



**3<sup>e</sup>** franchissement le plus précoce sur 61 ans en Garonne amont à Portet-sur-Garonne



**20 m<sup>3</sup>/S** 1<sup>er</sup> test de lâchers conséquents permis par le nouveau contrat de coopération



**30 millions de m<sup>3</sup>** de volume hydroélectrique restitué à EDF au 1<sup>er</sup> octobre permettant de concilier les deux missions de service public : la production électrique et le soutien d'étiage

## Soutien d'étiage, quelques faits marquants 2021

Parmi les éléments marquants nous pouvons citer :

- > Entrée en étiage précoce en Garonne amont en raison du faible manteau neigeux et des faibles précipitations printanières sur les Pyrénées et sur l'Ariège,
- > Une hydrologie sèche, voire très sèche en Garonne amont, notamment sur le bassin de l'Ariège, concentrant les efforts de déstockage sur l'amont,
- > Une hydrologie abondante en Garonne aval en juillet, notamment avec des apports importants de la rivière Aveyron, affluent du Tarn et du Lot,
- > 35,73 millions de m<sup>3</sup> déstockés sur les 70,50 millions de m<sup>3</sup> conventionnés (51 %) dont 29,9 millions de m<sup>3</sup> entre juillet et mi-septembre, ce qui représente un déstockage moyen (6<sup>e</sup> déstockage sur les 14 ans),
- > Débit historique avec un lâcher test à 20 m<sup>3</sup>/s le 26 août,
- > Année déficitaire au sens du SDAGE évitée à Portet (31), Verdun (82) et à Lamagistère (82) grâce au soutien d'étiage,
- > Sans cette intervention, il y aurait eu des restrictions de prélèvement à partir de la fin août,
- > Débits à Tonneins (33) soutenus par une forte activité hydroélectrique en provenance du Lot,
- > Bon taux d'efficacité (86 %) des lâchures, malgré un plancher de débit proche des objectifs.

## TEMPS FORT

- > **Adoption le 10 février 2021 du programme Ramage (2021-2024)** pour Recharge annuelle et maintien alluvial de l'étiage de la Garonne
- > **Premier retour d'expérience** permettant de valider les nouvelles modalités de soutien d'étiage figurant au contrat de coopération du 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec EDF : 36 % de volume en plus et doublement de la capacité en débit
- > **Consolidation du bilan des sept premières années de mise en œuvre de la redevance** pour service rendu par les réalimentations en eau de soutien d'étiage

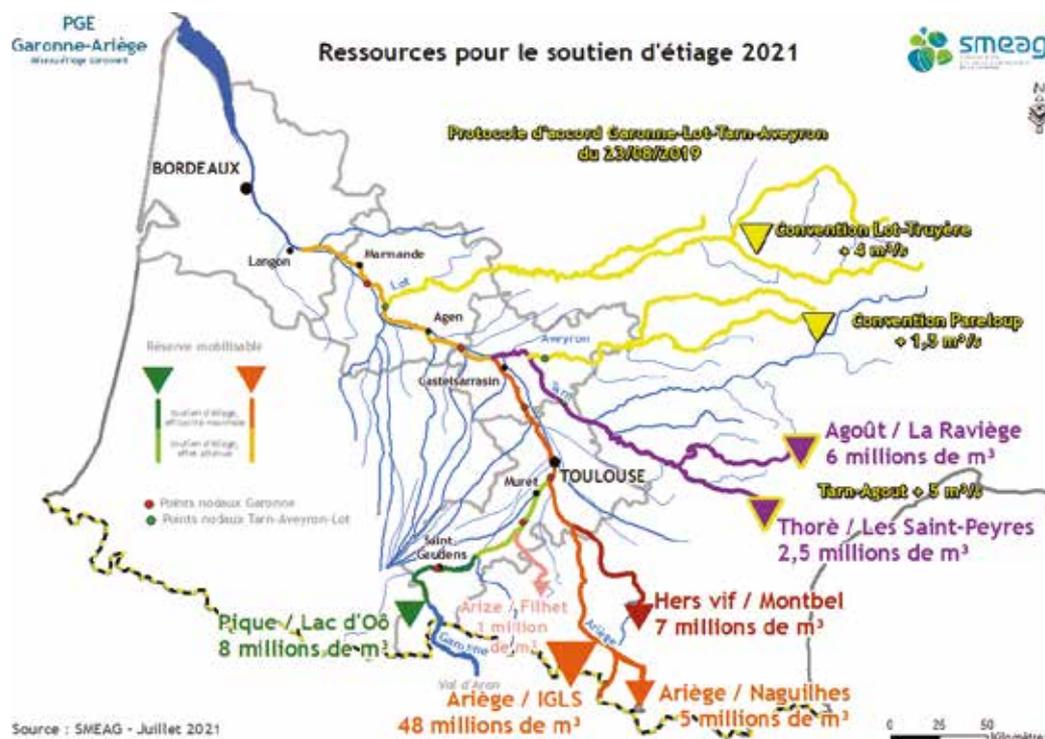
## La mise en place de la redevance pour service rendu dite de gestion d'étiage

La Directive cadre sur l'eau (DCE), le SDAGE Adour-Garonne et le PGE Garonne-Ariège affichent le principe d'une récupération des coûts relevant de la gestion de l'étiage auprès des usagers-bénéficiaires. Après la tenue d'une enquête publique en 2013, l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 a déclaré d'intérêt général (DIG) les réalimentations de soutien d'étiage et la récupération des coûts du dispositif auprès des usagers bénéficiaires. Le SMEAG a donc instauré la redevance pour service rendu la même année. Une commission des usagers redevables se réunit chaque année pour prendre connaissance des bilans technique et financier de l'opération et émettre des avis. Sur la période 2016-2021 le produit de la redevance est de 1,4 M€/an dont la répartition par usage est la suivante : 30 % en irrigation, 32 % en alimentation eau potable et 38 % industrie.

Outre les projets spécifiques au soutien d'étiage, l'année 2021 a vu notamment l'avancée de trois Projets :

- > **Le Projet Ramage pour Recharge annuelle et maintien alluvial de l'étiage de la Garonne** a vu son programme 2021-2024 validé le 10 février 2021. En cas de mauvaise recharge hivernale de la nappe d'accompagnement de la Garonne entre Tonneins et Marmande (Lot-et-Garonne), il s'agit de reconstituer un stock d'eau souterraine à partir de l'eau du canal de Garonne. L'eau retournera naturellement au fleuve en été, limitant ainsi la baisse de débit et les hausses estivales de température, mesure contribuant à l'adaptation au changement climatique. Le SMEAG intervient aux côtés de l'Institut national polytechnique de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne et le laboratoire ENSEGID-EPOC du CNRS. En 2021 plusieurs partenariats sont intervenus : le 15 octobre avec la Réserve naturelle nationale (RNR) de l'étang de La Mazière et le 21 décembre avec la SEPANSO Aquitaine pour le suivi de la microfaune présente dans la nappe. Plus de 300 puits sont suivis avec, pour objectif, de mieux comprendre le fonctionnement de la nappe jusqu'aux portes de l'estuaire ;
- > **L'identification des zones potentielles à risque d'érosion (sols nus sur pente forte en période hivernale, printanière et automnale) à partir de l'analyse des images satellitaires** s'est poursuivie avec l'adoption du programme d'intervention le 10 février 2021 pour la période 2021-2023. Une convention de partenariat a été signée le 21 juin dans le cadre du **Projet européen ClimAlert** avec l'ACMG, l'Association climatique de la moyenne Garonne et du Sud-Ouest. Le succès rencontré lors de la mise à disposition des premières cartes 2015-2020 du risque d'érosion sur l'aire du PGE Garonne-Ariège et du Sage Hers-Mort Girou a conduit à une extension du dispositif aux territoires limitrophes : rivières de Gascogne et bassin du Tarn ;
- > **La poursuite du partenariat avec l'université de Toulouse Jean-Jaurès et les étudiants du Master de Politique environnementale et pratiques sociales (Peps)** qui conduisent chaque année des travaux sociologiques sur l'aire du PGE Garonne-Ariège et le long de la Garonne dans la traversée de Toulouse. Il s'agit de mieux appréhender les perceptions et attentes des populations vis-à-vis des enjeux liés aux étiages. Deux conventions ont été signées en 2021, la première concernant l'étude-école 2021-2022 et la seconde visant à valoriser ces travaux pour mieux caler la politique de gestion d'étiage aux attentes des populations.

## Carte rappelant le dispositif 2021 de soutien d'étiage



## LES NOUVELLES RESSOURCES EN 2021

- > L'arrivée de Pape Youssou N'DIONE à hauteur de 50 % de son temps de travail pour la mise en œuvre des Projets du PGE Garonne-Ariège
- > Un nouveau Protocole d'accord « Garonne-Neste-Gascogne » signé le 9 août 2021
- > Le renouvellement du contrat de coopération pour le soutien d'étiage de la Garonne depuis la retenue de Filhet sur la rivière Arize en Ariège

# FAIRE VIVRE LE SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

2021 a constitué la première année de mise en œuvre du SAGE, matérialisée par la mise en place d'une double approche territoriale et thématique dans l'animation des travaux de la Commission locale de l'eau (CLE).

Comme ailleurs, le contexte sanitaire a ralenti les travaux de la CLE mais la mobilisation de l'équipe du SMEAG et des partenaires a permis de répondre aux objectifs présentés à la CLE de mars 2021. À noter également que les négociations budgétaires au sein du SMEAG (structure porteuse) ont pu amener à une certaine prudence dans la programmation de même que les échéances électorales de mi-2021.

La CLE s'est réunie le 26 mars 2021 pour acter les principes de mise en œuvre du SAGE et examiner le protocole d'accord avec le SMEAG qu'elle a désigné structure porteuse sur cette base. Plus de 100 personnes ont participé à cette réunion de la CLE organisée en visioconférence. Aussi, elle a examiné et validé le projet de Charte Garonne et confluences, acté la mise en ligne du tableau de bord et donné un avis favorable sur le programme d'animation 2021.

Celui-ci prévoyait l'engagement de la traduction opérationnelle du SAGE sur les commissions géographiques, dont les comités techniques ont travaillé selon les enjeux locaux : priorisation d'animation et de gestion des zones humides, organisation GEMAPI, gestion transfrontalière, lien-eau aménagement, ...

En 2021, l'activité réglementaire de la CLE a permis l'instruction de 15 dossiers d'autorisation loi sur l'eau et des échanges importants avec les services de police de l'eau des DDT(M).

Les conditions de l'animation de la CLE sont reprises dans le protocole d'accord entre la CLE et sa structure porteuse, le SMEAG, signé en juin 2021. Il précise notamment les moyens alloués pour l'animation de la CLE et les modalités de travail entre le SMEAG et la CLE.

Du fait des élections régionales et départementales en juin 2021, la présidence de la CLE a été vacante pendant près de 6 mois, ce qui a ralenti le travail institutionnel. En effet, l'arrêté de reconstitution de la CLE a été transmis le 10 novembre 2021 et la CLE a été réinstallée le 7 janvier 2022.

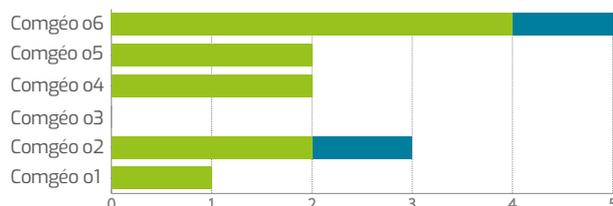
Le site Internet du SAGE « Vallée de la Garonne » a été remanié à l'occasion de l'approbation du SAGE. Il reste modulable ce qui permettra au besoin la création d'espaces d'échanges comme : de nouveaux formulaires, forums, etc. Il est d'ailleurs le support de l'interface « Eau – aménagement – urbanisme » mise en ligne en mars 2022.

Un temps important a été consacré au renseignement et à la fiabilisation du tableau de bord de l'Observatoire Garonne (Cf : pages 18-19)

## Instruction de dossiers « loi sur l'eau » par la CLE



Type d'avis rendus en pourcentage



Avis rendus par les Commissions Géographiques (Comgéo).

Une lettre d'information de la CLE a été publiée en mars 2021 traitant du projet LIFE Eau & Climat, des approches territorialisées et présentant le nouveau site Internet. Le guide de lecture du règlement ainsi que les grilles de lecture GEMAPI et EAU ont été publiés en septembre 2021. La Charte Garonne et confluences a été mise en ligne en octobre 2021.



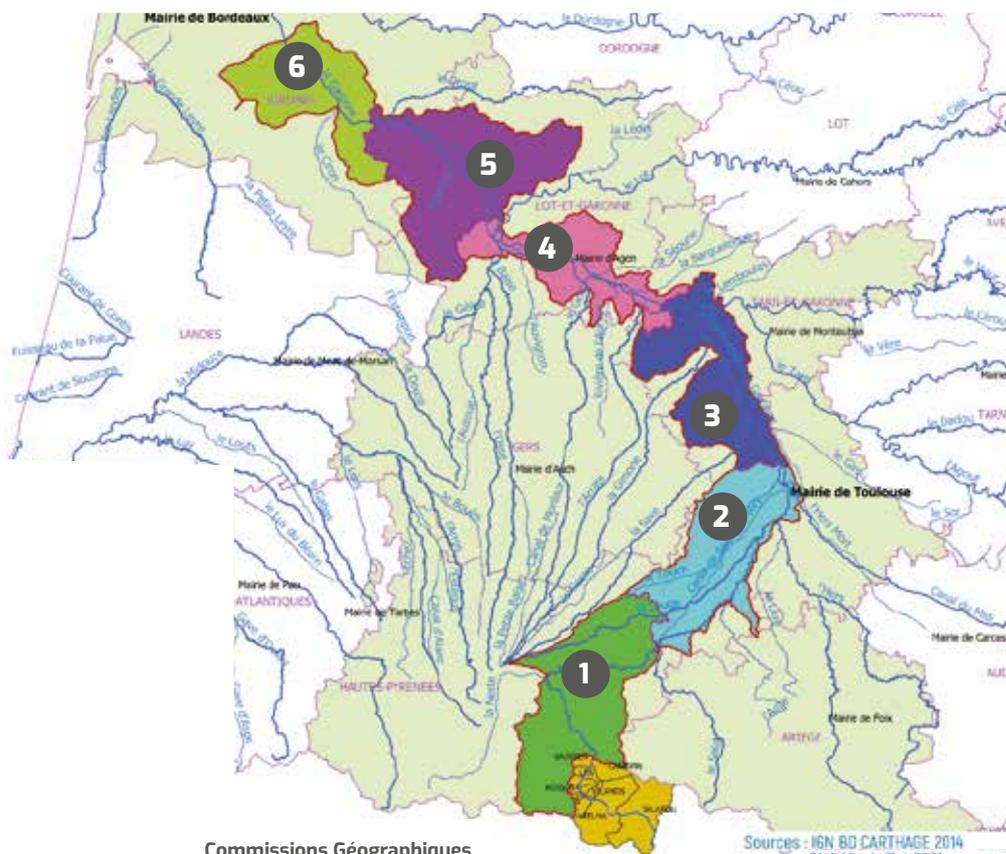
Pour tout savoir sur le SAGE « Vallée de la Garonne » le site internet ([www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)) dédié a été remanié suite à son approbation. L'accès aux informations se fait par entrée thématique ou géographique.

## Évènements marquants :

Réunion plénière de la CLE le 21 mars 21

Publication de la lettre d'info n°12 en mars 2021 sur les premiers travaux territorialisés du SAGE

## Carte des commissions géographiques avec le Val d'Aran (Espagne)



### Commissions Géographiques

- 1: Garonne pyrénéenne
- 2: Garonne de piémont
- 3: Garonne débordante
- 4: Garonne Agenaise
- 5: Garonne Marmandaise
- 6: Garonne Girondine

- Limites départements
- Périètre du SAGE Garonne
- Garonne et ses affluents

Sources : IGN BD CARTHAGE 2014  
SMEAG - juillet 2021



## CHIFFRES CLÉS



### 6 Commissions Géographiques

permettent la traduction opérationnelle des actions prévues pour la mise en œuvre du SAGE sur les 7 départements concernés



### 1 protocole d'accord entre la CLE et le SMEAG

qui précise notamment les moyens alloués pour l'animation de la CLE et les modalités de travail entre le SMEAG et la CLE



### 4 nouveaux chargés de mission

travaillant sur le SAGE en 2021 :

**Alicia KACI**  
sur les poissons migrateurs,  
**Pape Youssou N'DIONE**  
sur la gestion quantitative du SAGE,

**Maxime PANTAROTTO**  
sur le projet Life Eau & Climat,  
**Cédric TREGUER**  
sur la charte Garonne & confluences.

# MIEUX INTÉGRER L'EAU

## DANS LES POLITIQUES D'OCCUPATION DES SOLS ET D'AMÉNAGEMENT

### CHIFFRES CLÉS



**7 rencontres de travail** en vue de l'élaboration et révision de Scot/PLU(I) situés dans le périmètre du SAGE ont été organisées par les acteurs de l'urbanisme auxquels a été associé le chargé mission.



**3 documents** produits ont été diffusés aux porteurs de Scot et PLU(I) pour faciliter l'intégration des enjeux du SAGE dans leurs projets : un « porter à connaissance » et deux avis techniques en phase arrêt du document.



**1 colloque national réunissant 200 personnes sur 3 jours** réalisé en partenariat avec l'Association nationale des élus des bassins (ANEB) en septembre 2021, avec ateliers, sorties terrain, forums animés, tables rondes.

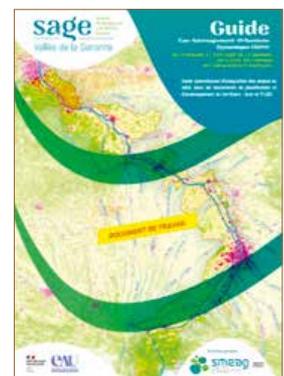
*Poursuite de l'accompagnement des acteurs locaux dans les révisions de Scot/PLU(I) et élaboration d'un guide eau-aménagement-urbanisme en version numérique et papier.*

*L'année 2021 a permis de consolider et de communiquer sur la grille de lecture du SAGE à destination des acteurs de l'aménagement et l'urbanisme. Ce document recense les dispositions du SAGE en lien avec l'urbanisme et précise les attentes de la Commission locale de l'eau (CLE) « Vallée de la Garonne ». Divisée en six parties, une grille permet de s'approprier des thématiques sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales et de ruissellement, l'inondation, les paysages et cadres de vie et les zones humides.*

### Autre fait marquant

Après plus de deux ans d'animation de l'objectif général III du SAGE, la **dynamique eau-aménagement-urbanisme a été consolidée**. Le travail de terrain et d'accompagnement technique des collectivités dans l'intégration des enjeux du SAGE dans les Scot et PLU(I) a conduit à lancer la création d'un outil "AG EAU" décliné en deux supports : un guide papier eau-aménagement-urbanisme et un outil interactif sur le site [sage-garonne.fr](http://sage-garonne.fr)

En application du plan d'action 2022-2023-2024 de l'objectif général III et de la disposition III.1 « Inciter les acteurs de l'urbanisme et les acteurs de l'eau à interagir pour intégrer l'eau dans les projets d'aménagement et de construction », l'outil AG EAU a vocation à faciliter l'intégration de l'eau des milieux aquatiques et des zones humides dans les Scot et PLU(I). Ce guide reprend les éléments de la grille de lecture du SAGE pour les acteurs de l'aménagement et offre deux entrées possibles : l'eau et l'urbanisme. Pour y parvenir, un groupe de travail réunissant dix-huit structures a été créé. Ses travaux ont débuté en mars 2021 pour une publication en mai 2022. Ce groupe rassemble des acteurs aux compétences/périmètres d'actions variées. S'y trouvent : les services déconcentrés de l'État (DDT, DREAL), des collectivités territoriales (Conseil régional Occitanie, Conseils départementaux, etc.) des structures qui élaborent des Scot et des PLU(I) comme le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Gironde et les agences d'urbanisme de Toulouse Métropole et Bordeaux Métropole.



# METTRE EN ŒUVRE LE VOLET GESTION QUANTITATIVE DU SAGE



## CHIFFRE CLÉ



### Sept points d'échange

avec les collectivités locales  
et services de l'Etat sur les  
actions en lien avec le volet  
Gestion quantitative,

Le volet gestion quantitative est partie intégrante de l'enjeu D du SAGE « Vallée de la Garonne » : « Réduire les déficits quantitatifs actuels, anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et les zones humide, et concilier l'ensemble des usages ». Les conclusions de la commission d'enquête publique sur le SAGE avaient insisté sur la nécessité d'une mise en place rapide d'une gestion quantitative innovante et efficace.

Le recrutement de M. Pape Youssou N'DIONE au 1<sup>er</sup> juillet 2021 comme chargé de mission SAGE gestion quantitative (GQ) et référent des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), a permis l'engagement d'une animation sur la gestion quantitative, qui intervient aussi en appui à la gestion d'étiage pour porter la mise en œuvre des dispositions de l'objectif général II « contribuer à la résorption du déficit quantitatif ».

**L'année 2021 a consisté à réaliser au préalable une analyse approfondie des complémentarités des démarches existantes à l'échelle Garonne puis une déclinaison des actions opérationnelles sur la base d'un croisement et d'un état des lieux complet des actions existantes.**

Ce travail de compilation et d'articulation du SAGE avec les mesures (projets) du Plan de gestion des étiages (PGE) Garonne-Ariège 2018-2027, transversalement avec les fiches d'actions du Projet de territoire Garonne amont (PTGA), a permis une représentation spatiale et temporelle des actions et des moyens existants d'ores et déjà au sein des démarches locales pour un retour à l'équilibre. En outre, il donne une approche ensemblière en identifiant les actions orphelines à l'échelle locale et à grande échelle, ainsi que les priorités à engager pour les trois années à venir compte tenu des enjeux actuels et futurs.

Pour la Commission locale de l'eau (CLE) « Vallée de la Garonne », à partir de 2022, l'enjeu est donc de proposer un programme de travail sur les 3 ans (2022-2023-2024) pour la mise en œuvre du volet GQ du SAGE « Vallée de la Garonne », cohérent avec les actions du PGE Garonne Ariège selon l'annexe 3 du PAGD et du PTGA, ainsi que les démarches existantes à l'échelle territoriale Garonne notamment la « feuille de route GQ Garonne ».

# METTRE EN SYNERGIE LES PRATIQUES DE RESTAURATION, GESTION ET ENTRETIEN DE LA GARONNE



*Il est primordial d'agir pour la restauration du fleuve afin de retrouver une Garonne naturelle offrant des services écosystémiques salvateurs dans un contexte de dérèglement climatique. C'est pour répondre à ces enjeux que la Charte Garonne et confluences a été rédigée. Elle a pour objectif de fédérer les acteurs de la gestion de l'eau et d'accompagner les maîtres d'ouvrages pour faciliter la mise en œuvre d'actions environnementales ambitieuses.*



## Les événements marquants

**Validation à l'unanimité de la Charte Garonne et confluences lors de la réunion de la CLE du 26 mars 2021**  
Pour M. Jean-Michel FABRE, « il faut maintenant être en lien étroit avec les porteurs de projets, les élus, les collectivités et que les prescriptions de la Charte soient intégrées aux programmes en cours et à venir, pour aller vers une conditionnalité des aides. Il y a une urgence collective à agir. »

**Création d'un groupe de travail sur la dynamique sédimentaire** afin de recueillir les avis et les expertises des acteurs de la Garonne. La problématique sédimentaire a un impact sur la migration des espèces piscicoles, sur la recharge des nappes alluviales, sur les milieux aquatiques environnants, sur la thermie et la qualité de l'eau. Il est donc essentiel de s'assurer de traiter précisément ce sujet.

**Réunion des élus des communautés de Garonne débordante** pour engager une structuration de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant avec, pour objectif, de lier la gestion des milieux aquatiques à la prévention des inondations.

## De nouvelles ressources

- > **La Charte Garonne et confluences** est un outil de cohérence d'actions énonçant les principes de base relatifs à la restauration, la gestion et l'entretien de la Garonne et ses confluences. Elle a pour but d'aider chacun à naviguer au milieu des textes de loi du domaine publique fluvial (DPF) et de venir en appui des porteurs d'enjeux et de projets lors de la réalisation d'actions concrètes.
- > **Un inventaire GEMAPI** : une cartographie présentant les maitres d'ouvrages GEMAPI à l'échelle des bassins versants a été produite. Elle permet d'aider les chargés de missions à associer plus facilement les gestionnaires GEMAPI aux projets engagés sur le territoire.
- > **Une couche informative de l'espace de mobilité de la Garonne**



## Les projets majeurs

- > **Préparation d'une étude préalable à la définition d'un programme d'actions sur la dynamique fluviale et sédimentaire de la Vallée de la Garonne.** Elle répond au besoin préalable d'obtenir une vision d'ensemble de la dynamique sédimentaire sur la Garonne pour mettre en place des actions de restauration de la dynamique fluviale avec l'espace de mobilité et de résorption du déficit sédimentaire. L'étude servira de base stratégique pour mener des actions cohérentes à l'échelle du fleuve. Elle servira de support pour agir localement en prenant en compte l'amont et l'aval.
- > **Reconnexion d'annexes hydrauliques dans le Tarn-et-Garonne.** Ce projet est porté par la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Tarn-et-Garonne et la CLE a un rôle de suivi. Ces projets seront valorisés par la suite au travers des animations de la Charte Garonne et confluences. En effet, ce sont des actions qui participent à la res-

tauration des milieux aquatiques à valoriser pour encourager d'autres maitres d'ouvrage à restaurer le corridor de la Garonne.

- > **Récupération et valorisation des déchets flottants au niveau du barrage hydroélectrique de Golfech.** Étant donné qu'environ 80 % des déchets plastiques présents dans les océans sont transportés par les cours d'eau, les actions de lutte contre la pollution plastique dans les fleuves et rivières sont essentielles. Une disposition du SAGE « Vallée de la Garonne » préconise d'identifier les leviers pour réduire les déchets flottants sur la Garonne. C'est à ce titre que le SMEAG (structure porteuse du SAGE) a identifié le projet de récupération des déchets au niveau de l'aménagement hydroélectrique de Golfech comme un projet d'ampleur pour réduire les déchets flottants sur la Garonne. D'autant plus que ce barrage est le dernier rempart aux déchets avant qu'ils ne se déversent dans l'océan Atlantique.

## CHIFFRES CLÉS

**440 maitres d'ouvrage** ont été destinataires de la Charte Garonne et confluences. Nous travaillons avec plusieurs d'entre eux pour intégrer les recommandations techniques de la Charte dans les projets d'aménagement, d'entretien et de restauration des berges de la Garonne. Des animations s'appuyant sur la charte Garonne et confluences seront réalisées pour répondre aux enjeux des territoires.

## 6 communautés de communes

rassemblées autour d'une volonté commune d'exercer la GEMAPI à l'échelle d'un bassin versant, dépassant les échelles intercommunales. L'approche par bassin versant est nécessaire lorsqu'il s'agit de travailler sur des cours d'eau. D'autant plus qu'ici, le cours d'eau concerné est le fleuve Garonne, véritable artère du territoire dont dépendent les milieux aquatiques environnants.

**Environ 3.000 à 7.000 m<sup>3</sup> de déchets** provenant des bassins versants transitent chaque année au niveau de l'aménagement hydroélectrique de Golfech (82). La modernisation du dégrilleur situé dans l'usine représente une opportunité pour récupérer, trier et valoriser les déchets s'écoulant sur la Garonne.

# PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

## CHIFFRES CLÉS



### 7 réunions externes

organisées dans le cadre de la disposition I.14 sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides dont trois réunions de commissions géographiques.



### 2 avis techniques défavorables

sur des dossiers d'autorisation pour non-conformité avec la règle n°1 du SAGE interdisant, sauf cas dérogatoire, la destruction de zones humides.



### 5 animations réalisées

en lien avec les zones humides, avec deux animations menées dans le cadre des Journées mondiales des ZH et trois interventions lors du colloque national organisé par l'ANEB et le SMEAG.

L'animation zones humides du SAGE est en place depuis 2013 et pilotée par le groupe thématique milieux aquatiques et humides (GTMAH) qui s'est réuni le 12 février 2021.

L'activité s'est principalement concentrée sur le déploiement de la disposition I.14 consistant à définir une stratégie zones humides par commission géographique, stratégie validée en début d'année 2021 sur la Garonne agenaise et en fin d'année sur la Garonne marandaise. Des réunions de travail avec les services du Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) ont été organisées pour préparer le déploiement de cette disposition sur le territoire du Projet de territoire Garonne amont (PTGA).

En 2021, le travail de communication et de sensibilisation s'est poursuivi avec la réalisation de deux nouvelles fiches retour d'expérience pour le guide zones humides. Des journées d'animations ont été organisées à l'occasion du colloque national (Page 8).

A noter pour cette année une activité réglementaire importante pour vérifier la compatibilité des dossiers installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) et installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec la règle zones humides du SAGE.



Animation Journée Mondiale Zones humides sur l'île de Raymond (33) avec la communauté de communes Convergence Garonne

## De nouvelles ressources

- > **Deux nouvelles fiches retour** d'expérience dans le guide zones humides du SAGE sur des sites ayant fait l'objet de contrats Natura 2000 dans le Tarn-et-Garonne et la Gironde ;
- > Dans le cadre du travail mené sur la définition de la stratégie zones humides de la commission géographique Marmandaise, les données ont été travaillées en interne **grâce à l'acquisition du logiciel « FME »** permettant de traiter de manière automatique de nombreuses données cartographiques à de grandes échelles ;
- > **Nouvel appui technique pour le volet zones humides sur la partie Occitanie avec le recrutement de Cécile PASQUIER** au 1<sup>er</sup> avril 2021, dont la mission principale est l'animation du grand site Natura 2000 Garonne en Occitanie.

## Des projets

> **Poursuite de la mise en œuvre de la disposition I.14 du SAGE sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides** ; La stratégie zones humides a été validée sur la Garonne Agenaise en début d'année, puis déployée sur la Garonne Marmandaise. Un travail technique et de concertation a été mené tout au long de l'année avec l'équipe interne et le comité technique mis en place sur le territoire. Ce travail a permis d'adapter la méthode permettant ainsi une prise en compte des spécificités du territoire marmandais. La stratégie

zones humides développée sur la CG5\* a ainsi été validée lors de la commission du 13 décembre 2021. Les travaux menés sur la CG4\* ont été valorisés au niveau national au travers de la lettre d'information du Forum des Marais Atlantiques (FMA). Afin de préparer la poursuite du déploiement de cette disposition sur les autres commissions du SAGE, un travail a été engagé au cours du second semestre 2021 avec les services du Conseil départemental de Haute-Garonne pour travailler à l'échelle du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA).

> **Concernant l'activité réglementaire, 15 dossiers d'autorisation ont été instruits par l'équipe technique du SAGE.** Pour ceux-ci, des demandes de compléments ont été formulées pour s'assurer de la compatibilité (PAGD) et conformité (règlement) des projets avec le SAGE. De nombreux échanges ont eu lieu avec les services instructeurs et les porteurs de projets pour préserver au mieux les enjeux zones humides. Deux dossiers ont reçu un avis défavorable au titre des zones humides.

\* Commission géographique (voir p.7)

## Les événements marquants

**Validation des stratégies zones humides** sur deux commissions géographiques, la Garonne agenaise en début d'année et sur la Garonne marmandaise en décembre.

**Développement des synergies entre les politiques du SAGE et Natura 2000.** L'animations des journées mondiales zones humides, les nouvelles fiches du guide zones humides concernant des contrats Natura 2000, les nombreux avis donnés à la fois au titre du SAGE et de Natura 2000 en sont de bons exemples. À noter également le suivi par les instances de la Commission locale de l'eau (CLE), notamment des commissions géographiques concernées, du projet d'extension du périmètre Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine, projet initié en 2019 dans le cadre du SAGE.

**Les zones humides mises à l'honneur dans le cadre du colloque national E.A.U. organisé par l'ANEB ; L'eau au cœur de l'Aménagement**

*Stratégie zones humides : méthode de concertation sur la pondération des critères en comité technique*

*Les deux nouvelles fiches du guide zones humides du SAGE réalisées en 2021 :*



# NATURA 2000

## LE SMEAG COMME FIL CONDUCTEUR DES SOURCES PYRÉNÉENNES JUSQU'À L'ESTUAIRE.

*L'année 2021 a permis de prolonger les avancées réalisées en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, par l'animation sur le terrain et dans la gouvernance de la mise en œuvre du programme Natura 2000.*



## GARONNE EN NOUVELLE-AQUITAINE

### Temps fort

Accompagnement de plusieurs collectivités territoriales dans leurs projets respectifs le long de la Garonne : les communes de Caudrot (33), Le Passage d'Agen (47), Saint-Macaire (33) ou encore Boé (47) ont été accompagnées dans divers projets en bords de Garonne, par exemple la réhabilitation de la Tour Lacassagne à Boé où une carte réalisée par le SMEAG sera exposée de façon permanente. Ces projets ont permis de faire émerger un projet de contrat Natura 2000 au Passage d'Agen et un contrat Natura 2000 visant à étendre une zone de pâturage à Saint-Macaire.

En ce qui concerne l'animation agricole, le bilan est très positif avec l'engagement de six agriculteurs dans huit nouveaux contrats avec les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dont les deux éleveuses engagées en 2015 qui ont souhaité poursuivre leurs contrats. Pour cette campagne, 19,5 hectares de prairies sont implantés sur d'anciennes cultures, 37,4 hectares de prairies sont entretenus par fauche tardive, 36 hectares de prairies sont pâturés et 650 mètres de ripisylve ont fait l'objet d'un plan de gestion adapté pour un montant d'aides global équivalent à 42.230 €.



Sentier  
d'interprétation  
à Saint Macaire

## CHIFFRES CLÉS



**8 réunions de concertation territorialisée** dédiées au projet d'extension du site Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine.



**1 prix national** au concours national bisannuel organisé par l'Office français de la biodiversité (OFB) dans la catégorie « actions mettant en œuvre plusieurs politiques publiques ». Une distinction qui récompense deux projets de restauration écologique en cours de mise en œuvre sur la commune de Saint-Macaire (33).



**6 animations** dont deux journées citoyennes à Saint-Laurent (47) afin de valoriser le patrimoine naturel avec les populations et les élèves du lycée agricole Armand-Fallières à Nérac. Les animateurs Natura 2000 étaient également présents lors de l'événement « Garonne en fête » organisé par l'Agglomération d'Agen (47), aux Ateliers Garonne n°4 à Damazan (47) ou encore sur l'île de Raymond (33) à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides qui a réuni une trentaine de participants.

Une des actions principales de cette année 2021 a été le **lancement des concertations relatives au projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine »** à travers quatre groupes de concertations territorialisés (GCT). Des réunions spécifiques ont eu lieu afin d'éclaircir certaines interrogations. Un important travail technique et cartographique a été mené avec l'aide d'une stagiaire afin d'établir une méthodologie et construire un argumentaire écologique en faveur de l'extension. Des documents annexes ont été produits afin d'informer les membres des GCT : plaquette de communication, note explicative, atlas cartographique. À la suite d'un bilan annuel, une feuille de route 2022 a été établie dans l'objectif d'aboutir à un périmètre élargi validé en Comité de pilotage fin 2022.

Cette année 2021 a également été marquée par la **signature d'un second contrat Natura 2000 sur Saint-Macaire** porté par la mairie qui visait à étendre la zone de pâturage incluse au sein du premier contrat Natura 2000 avec la fédération de pêche de Gironde. Sur cette même commune, la mise en œuvre du projet régional de conversion de maïsiculture en prairie a fait l'objet d'un suivi afin de coordonner les différents acteurs. Des visites sur site et de nombreux échanges avec le conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) ont été nécessaires pour des relevés botaniques. Le conservatoire d'espaces naturels (CEN) Poitou-Charentes était également présent pour établir l'itinéraire technique ainsi que les agriculteurs locaux dont un déjà impliqué dans un contrat de mesure agro-environnementale et climatique. Ces différentes politiques mises en œuvre feront l'objet d'une vidéo de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour valoriser le site à l'échelle européenne.

Une **première animation commune à été initiée en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine à l'occasion du « Mois Natura 2000 »** et composée d'une dizaine d'événements dont des collectes de déchets. En complément, une dizaine d'articles focus a été publiée et la page institutionnelle du SMEAG a été actualisée après une journée dédiée à l'utilisation des réseaux sociaux pour les animateurs Natura 2000.

## CHIFFRES CLÉS



### 12 éditions des jeudis Natura 2000

ont été publiées de janvier à décembre 2021 sur le site internet du SMEAG volet Natura 2000 Occitanie. Ces publications ont permis de mettre en avant des espèces, des habitats et des actions concrètes de restauration et d'animation menées sur les sites.



**123 personnes ont assisté au COPIL plénier le 28 janvier 2021 qui a permis de faire le bilan de l'animation menée sur l'ensemble du grand site (Garonne et affluents) et de valider les axes d'animation pour le second cycle (2021-2023).**



**6 réunions de coordination** organisées pour assurer de la cohérence de l'animation et des actions mises en place sur les 4 départements concernés par l'animation.

# NATURA 2000 CÔTÉ OCCITANIE

## PREMIÈRE ANNÉE DU SECOND CYCLE D'ANIMATION 2021-2023

### Les nouvelles ressources en 2021

Il existe des synergies entre l'animation Natura 2000 et les autres politiques publiques. L'animateur joue un rôle important de veille territoriale, ce qui permet d'intégrer les enjeux Natura 2000 dans les projets et d'apporter de la cohérence entre les projets.

#### Lettre d'info n°3 :

La 3<sup>ème</sup> lettre d'information sur Natura 2000 Occitanie publiée en décembre 2021 fait le bilan du premier cycle d'animation au cours duquel les animateurs ont accompagné dix-huit projets sur l'ensemble du site et initié douze contrats pour un total de 220 510 €. Ces résultats traduisent la bonne dynamique de l'animation.

#### Valorisation des actions Natura 2000 au travers de fiche Zones Humides du SAGE :

En 2021, une 15<sup>ème</sup> fiche a été créée sur la restauration du site du Pont de Bioule ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 engagé en 2019 par le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne. Ce dernier a entrepris un projet de restauration et de gestion d'une parcelle dont il est propriétaire en rive droite du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

#### Achat du matériel de ramassage de déchets réutilisable

Afin de réaliser les actions citoyennes durant le mois Natura 2000, du matériel a été acheté pour ramasser les déchets : pinces de ramassage, paires de gants et bigs bags ont permis de ramasser plus de 4 tonnes de déchets pendant le mois Natura 2000.

Pour plus d'information,  
n'hésitez pas à consulter  
notre site internet :



### Les événements marquants de l'année

- 28 janvier 2021 : réunion du COPIL plénier permettant d'acter le portage de l'animation par le SMEAG du second cycle d'animation, avec la même organisation partenariale.** Les Présidents des 3 sites Natura 2000 ont été reconduits dans leurs fonctions.
- Recrutement d'une nouvelle animatrice Natura 2000 pour la partie Occitanie.** Cécile PASQUIER a rejoint l'équipe du SMEAG en avril 2021
- 1<sup>ère</sup> édition du mois Natura 2000 du 20 octobre au 20 novembre 2021.**  
7 journées d'animations ont été organisées, à l'initiative du SMEAG, sur l'ensemble du grand site par les collectivités en charge de la gestion des rivières du territoire pour sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation et de valorisation de la faune et la flore des rivières du grand site.

## LES PROJETS MAJEURS

### > Suivi des contrats

Parmi les contrats en cours de suivi, la restauration d'une ripisylve et d'une prairie par la SCEA Huguët dans la commune de Castelsarrasin (82) pour un montant de 10 139 € (100 % d'aide) a particulièrement mobilisé l'équipe. La ripisylve est croissante et montre des résultats positifs au printemps et à l'automne 2021.

Un contrat est en émergence pour la restauration d'un ancien ball trap en prairie par un particulier (82) sur le site de Rispu à Grisolles où la journée citoyenne a été réalisée le 03 novembre 2021 dans le cadre du mois Natura 2000. Les parcelles concernées se situent à proximité d'une roselière restaurée en 2020.

### > Atlas Cartographique

Un atlas cartographique a été réalisé fin 2021 afin de délimiter précisément sur l'ensemble du grand site les périmètres officiels des trois sites Natura 2000. En plus de ces périmètres, les limites communales et intercommunales y sont représentées et un tableau de correspondance permet à chaque collectivité de repérer rapidement les pages de l'atlas concernant son territoire.

### > Evaluation des DOCOBs et ajustement des périmètres :

Suite à deux réunions avec les services de l'Etat, les 11 janvier et du 06 avril 2021 ce travail devrait aboutir en 2022.

À retrouver  
sur le site :



© C.Pasquier

Restauration de la roselière en croissance à Rispu  
le 15 juin 2021

## RESUMÉ DU DÉBUT DU CYCLE D'ANIMATION 2021



© Didier Taillefer

Restauration de la ripisylve en croissance à Castelsarrasin le 22 septembre 2021

réalisés par les animateurs et également poursuivre les travaux sur l'évaluation des 5 DOCOBs qui devront être terminés fin 2022.

Un travail a été mené sur la communication à l'échelle du site permettant une sensibilisation globale du grand public et des acteurs sur la biodiversité. Les Jeudis Natura 2000 ont vu le jour, suite à la pandémie, dans le but de communiquer et de mettre en valeur le travail réalisé sur le terrain auprès du grand public, à distance. Cette action est poursuivie durant le second cycle d'animation, avec 12 éditions publiées en 2021 et la mobilisation de l'ensemble des animateurs et partenaires. L'équipe d'animation œuvre pour une animation cohérente à l'échelle du Fleuve avec des actions communes menées sur les deux régions. Par ailleurs, les synergies avec les autres politiques se développent par des actions fortement liées avec le SAGE « Vallée de la Garonne ». Les deux nouvelles fiches du guide zones humides concernant deux contrats Natura 2000 ainsi que l'animation des journées mondiales zones humides en sont deux bons exemples.

En Occitanie, la Garonne est concernée par 3 sites Natura 2000 : une zone spéciale de conservation (ZSC) et deux zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. La gestion de ces sites repose sur 5 Documents d'objectifs, véritables feuilles de route pour tous les partenaires publics et privés impliqués.

En 2021, sur l'Ariège, un contrat a été mis en place début avril 2021 sur la Réserve Naturelle Régionale Ga-

ronne Ariège pour de la mise en défense avec la pose de barrières et de chicanes pour limiter les intrusions dans la ripisylve. Le rôle des animateurs a aussi été d'accompagner l'ensemble des contrats depuis 2018 avec par exemple 3 contrats suivis sur la partie Tarn-et-Garonnaise dont le SMEAG est animateur territorial.

Cette année a aussi permis de poursuivre les travaux menés sur l'ajustement des périmètres Natura 2000

# PILOTER L'OBSERVATOIRE GARONNE

 observatoire-garonne.fr

## OBJECTIFS POURSUIVIS

La vallée de la Garonne est couverte par de très nombreuses politiques publiques de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. Le SMEAG, en tant qu'acteur de la gestion de la Garonne, depuis plus de 20 ans, porte un certain nombre de ces programmes : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), Plan de gestion d'étiage (PGE), animation de la partie Garonne du Plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi), Natura 2000 et Plan Garonne.

Conscient de ces enjeux liés à l'eau et au partage des données existantes, le SMEAG en tant qu'établissement public a souhaité créer des outils de valorisation et d'observation du fleuve Garonne. Ceux-ci ont une double vocation : la valorisation du fleuve Garonne et l'aide à la décision et à l'évaluation dans sa gestion stratégique. Pour cela, l'Observatoire Garonne centralise les données ayant trait à la Garonne et les analyse. Il s'agit d'un outil fédérateur, construit de façon à porter un regard partagé sur la Garonne (outil d'analyse et non de mise en ligne de données brutes). Cet outil a pour but de constituer la base de l'observation du fleuve « Garonne » en offrant une analyse des données existantes. Il permet également de valoriser les compétences et l'acquisition de connaissances du SMEAG et de l'ensemble des acteurs liés à la Garonne.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme d'action 2021 a été structuré en 2 axes :

### AXE 1 : L'OBSERVATOIRE GARONNE

**Accentuer l'accès à la connaissance sur la Garonne en valorisant et mettant à jour les éléments déjà intégrés à l'Observatoire**

Les premiers outils de l'Observatoire Garonne ont été créés en 2015. Parmi eux, il existe une interface cartographique permettant de visionner un nombre important de données issues des travaux du SMEAG ou d'autres acteurs de la Garonne. Un catalogue de données expliquant de façon approfondies les informations liées à ces éléments a également été mis en place. L'objectif dans les années futures sera de valoriser ces données par différents moyens : mise à jour des données, communication, échanges, etc.



#### Principaux résultats :

- 1 élément cartographique mis à jour
- 25 indicateurs du tableau de bord « poissons migrateurs » mis à jour
- 23 indicateurs du tableau de bord « gestion d'étiage » mis à jour
- 23 indicateurs du tableau de bord « qualité » mis à jour



## Améliorer la connaissance sur la Garonne en intégrant de nouvelles données et de nouveaux indicateurs à l'Observatoire

Le travail d'élaboration entrepris depuis 2018 sur le tableau de bord fait ressortir cinq priorités :

- avoir un outil de pilotage pour la CLE Garonne ;
- permettre un suivi de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE ;
- évaluer l'efficacité et la plus-value de cette mise en œuvre ;
- permettre le réajustement éventuel de certains objectifs et dispositions ;
- que ce dispositif soit transparent et facile d'accès.



### Principaux résultats :

- 40 fiches évaluatives mis à jour
- 25 indicateurs du suivi mis à jour
- 10 indicateurs sur l'évaluation des deux règles mis à jour



Flashez pour accéder  
au tableau de bord



[bit.ly/3zMehY5](https://bit.ly/3zMehY5)

L'année 2021 a permis de finaliser et de mettre en ligne **la première version du tableau de bord numérique**. Plusieurs temps ont été consacrés à la construction du tableau de bord avec comme aboutissement, la présentation de l'ensemble du dispositif lors de la réunion de la CLE du 26 mars 2021 permettant sa mise en ligne.

L'année 2021 a donc été la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du SAGE et donc la 1<sup>ère</sup> année de suivi. Ceci a permis de calibrer le travail des services et de mettre en place des processus internes de suivi des dispositions et des indicateurs. Cette année dite « année 0 » a également permis d'établir des niveaux d'avancement des dispositions prioritaires, point de départ des 10 premières années de suivi du SAGE.

L'année 2021 et le début de l'année 2022 seront consacrés à produire les premiers résultats d'évaluation de la mise en œuvre des mesures prioritaires ainsi que les premières mises à jour des données et des indicateurs de contexte et intégrateurs.

## Mettre en réseau les acteurs de la Garonne grâce à la création d'un outil d'échange d'expériences et son animation

L'Observatoire Garonne doit également constituer un lieu d'échange ; un lieu d'échange non pas uniquement basé sur de la donnée technique mais aussi sur les expériences. Le SMEAG a un vrai rôle de fédérateur et de mise en relation des acteurs sur la thématique Garonne. Dans ce cadre, il a été créé un outil de référencement des diverses actions entreprises sur le territoire Garonne. Celui-ci prend la forme de fiches descriptives des diverses actions classées et par thème. Cette partie de l'outil est très intéressante mais implique une animation importante et une connaissance locale des réalisations.

## AXE 2 : L'ANIMATION DU SIG EN INTERNE

Cette année 2021 a été également marquée par la poursuite des missions du technicien SIG recruté en 2020 afin de réaliser les missions suivantes :

- > Restructuration du SIG en interne : diagnostic des besoins, nettoyage des fichiers obsolètes, création et mise en place d'une nouvelle arborescence des données communes aux chargés de missions, mise à jour des référentiels et récupération de données externes, créations d'une charte cartographique commune ;
- > Mise en place d'un nouveau logiciel de SIG : Qgis ;
- > Formation des chargés de missions sur ce logiciel ;
- > Conception de cartes, atlas et couches SIG ;
- > Aide technique aux chargés de missions.

## PERSPECTIVES

Les perspectives de travail pour les années futures porteront sur quatre axes :

- L'animation du tableau de bord du SAGE
- Le renforcement du tableau de bord PGE via la création de nouveaux indicateurs sur l'évaluation de la mise en œuvre de ce document.
- La refonte des outils de l'Observatoire pour le rendre plus ergonomique et plus en phase avec la demande des acteurs de l'eau.
- L'internalisation de prestations extérieures de traitement des données via un nouvel outil (FME) acquis en 2020.

# VEILLER SUR



# LES POISSONS MIGRATEURS



## CHIFFRES CLÉS

6

réunions du groupe  
migrateur Garonne  
animées par le SMEAG

8

réunions du comité  
de pilotage des pêches  
expérimentales du silure

20

relevés aux verveux  
effectués pour la pêche  
aux silures.



© xx

Rivière de  
contournement  
de Malause

L'année 2021 a été marquée par l'approbation, par arrêté préfectoral, du Plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre 2022-2027 le 28 décembre 2021. La contribution du SMEAG qui anime depuis 2007 la déclinaison locale opérationnelle à l'échelle de la Garonne à la révision du Plagepomi 2022-2027 a ainsi été le fil rouge des réunions du groupe migrateurs Garonne (GMG). Le socle de base du Programme migrateurs Garonne est constitué :

- > d'actions d'animation et de communication ;
- > de suivis biologiques des poissons migrateurs ;
- > du transport des saumons piégés à Golfech (82) vers l'Ariège ;
- > et de l'élevage et du repeuplement pour le soutien des stocks de saumon.

En complément, une étude des conditions de migration du saumon entre Golfech et Toulouse (31) est en cours. On observe en effet sur ce tronçon une perte inexplicable de saumons très importante, de l'ordre de 70 %, grâce au radiopistage entre 2002 et 2004. Le programme complémentaire migrateurs Garonne prévoit aussi des travaux et des mesures de gestion sur les obstacles à la migration des poissons migrateurs, dont la construction de l'ouvrage de franchissement piscicole du barrage de Malause (82) en voie de finalisation fin 2021.

<sup>1</sup> Association Migrateurs Garonne Dordogne

<sup>2</sup> L'acte de ponte, appelé « bull », est spécifique aux aloses

## Évènements marquants du Programme migrateurs Garonne

Le SMEAG est maître d'ouvrage sur la station de Saint-Sixte dans le Lot-et-Garonne (qui en compte six au total) pour les pêches expérimentales du silure sur la Garonne et la Dordogne à proximité des frayères de grandes aloses. Ce site a été choisi car l'association Migado<sup>1</sup> a constaté des attaques de silures sur les bulls<sup>2</sup> d'alooses. En effet, pendant la ponte le mâle et la femelle frappent la surface de l'eau en exécutant un mouvement circulaire. Le Comité de pilotage s'est réuni à huit reprises pour organiser et suivre ces pêches. Sur le site de Saint-Sixte, vingt relevés aux verveux ont été effectués par les pêcheurs professionnels en eau douce entre le 21 mai et le 30 juin 2021.

Travaux de construction de la  
rivière de contournement du  
barrage de Malause par EDF

1<sup>ère</sup> année des pêches expérimentales pour limiter  
l'impact du silure sur les populations de poissons  
migrateurs en Garonne et en Dordogne

Approbation  
du Plagepomi  
2022-2027

# AIDER LES ACTEURS LOCAUX À FAIRE FACE AU CHOC CLIMATIQUE AVEC



L'objectif du projet Life Eau & Climat, démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2020, est d'aider les acteurs de la gestion locale des ressources en eau, à évaluer les effets du changement climatique, à les prendre en compte dans leur planification et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Plusieurs partenaires scientifiques : Météo-France, Inrae, Oleau et techniques : Acterra et Hydreos accompagneront pendant quatre années 21 SAGE démonstrateurs dont le SAGE « Vallée de la Garonne » dans le développement de nouveaux outils et méthodologies.



L'année 2021 a été marquée en septembre par la tenue de l'assemblée générale du projet à Limoges (87) dans les bureaux décentralisés du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine. L'occasion pour le chargé de mission SAGE et animateur du projet Life Eau & Climat recruté en septembre 2021 de présenter les actions de démonstration sur lesquelles la CLE s'est engagée, à commencer par la réalisation d'une étude socioéconomique précisant la démarche d'adaptation au changement climatique du SAGE.

Un cahier de clauses techniques particulières (CCTP) a été produit sur la base d'une première bibliographie indicative et d'un état des ressources existantes en interne. Des échanges ont été initiés avec les Groupements régionaux d'experts sur le climat (Grec) en Nouvelle-Aquitaine avec l'association Acclimaterra et sa consœur en Occitanie avec Reco afin de favoriser les relations entre chercheurs et gestionnaires. Par ailleurs, des propositions ont été faites lors d'un événement de la zone atelier Pyrénées-Garonne (Pygar) du CNRS pour élaborer un projet de travail commun aux laboratoires de recherche et aux gestionnaires autour de la Garonne.

## CHIFFRES CLÉS

**3,7 M€**  
Budget total

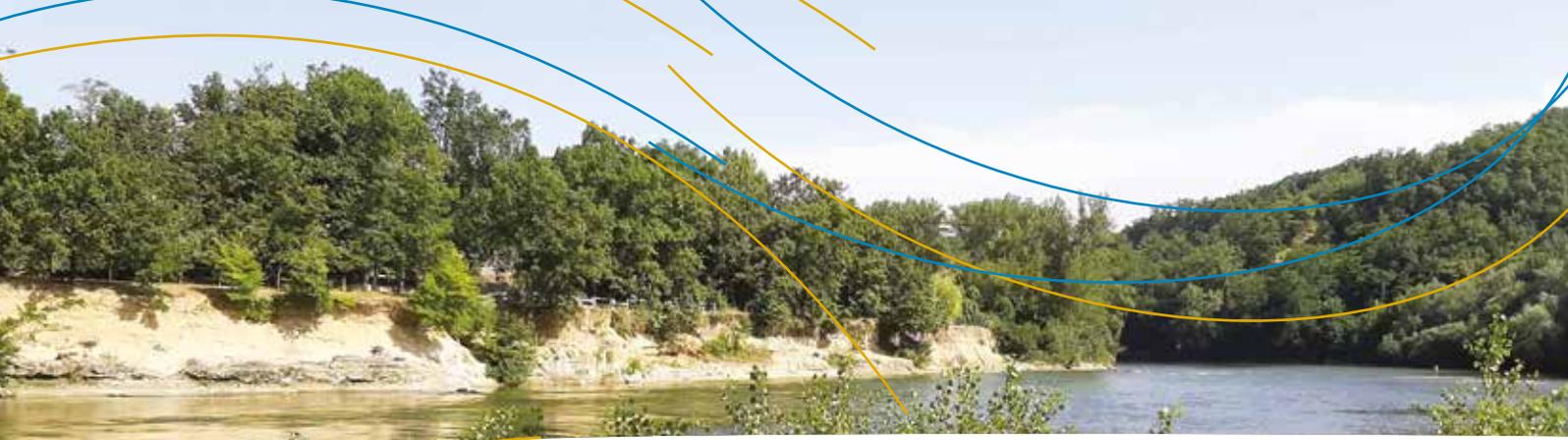
**2 M€**  
Financement EU

**4 ans**

**14 partenaires**

**1<sup>er</sup> septembre 2020**  
Démarrage

- > Production du cahier des charges de l'étude socioéconomique précisant la démarche d'adaptation au changement climatique du SAGE Garonne avec pour fil rouge l'animation du Life jusqu'en 2024.
- > Production d'une première bibliographie indicative et d'un état des lieux interne des ressources à mobiliser pour les besoins de cette étude.



# Faire fleuve

## AVEC LE PLAN GARONNE

### CHIFFRES CLÉS

Près de

**30**

projets suivis et accompagnés en faveur de l'identité Garonne sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2021

**70**

participants à l'Atelier Garonne #4

**4**

interventions filmées sur des projets en faveur des paysages de la Garonne

*Après la mise en place du programme d'études pilotes de valorisation des paysages de la Garonne, la mission du SMEAG consiste désormais à rassembler tous les acteurs en lien avec le fleuve et d'insuffler une dynamique de réappropriation du fleuve.*

*L'animation vise à partager des connaissances, à mettre en réseau et à accompagner les projets pour favoriser une synergie à l'échelle de la vallée.*

### Quelques dates importantes :

> **Plan Garonne I (2007-2013)** : Etude générale sur les paysages de la vallée, 5 études pilotes paysagères, retour d'expérience de ces études et analyse du recueil des présentations, ateliers de Garonne #1 (2013).

#### > **Plan Garonne II (2014-2021)** :

• **Premier cycle (2015 - juin 2018)** : réalisation de fiches de retour d'expérience, agenda de Garonne, accompagnement des collectivités pour le portage de leurs projets et documents de planification, ateliers de Garonne #2 et #3.

• **Second cycle (2018 - 2020)** : Lors des ateliers de Garonne #3, les collectivités se sont exprimées sur leurs attentes concernant :

- La mise en réseau des itinérances ;
- La mise en réseau des « lieux de Garonne » ;
- La création d'une « Destination Garonne ».

#### • **Année de prolongement : 2021**

- Reprise de l'animation au second semestre 2021 ;
- Organisation de l'Atelier Garonne #4 afin de préparer l'animation du futur Plan Garonne III.

### Moments forts de l'année

#### 15 Septembre 2011

Inauguration de l'observatoire de la faune et de la flore à Damazan (47)

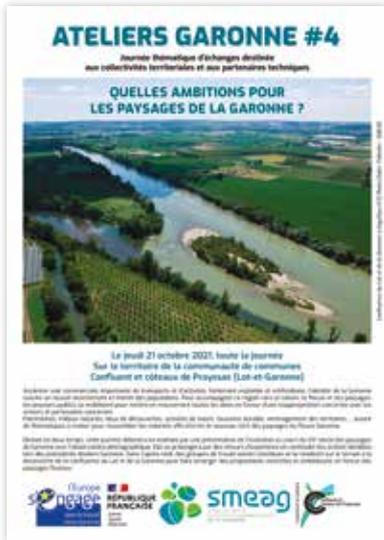
#### 13 Octobre 2011

Inauguration de la Maison Garonne de Miramont de Comminges (31)

#### 21 Octobre 2021

Ateliers Garonne #4 à Damazan (47) – Quelles ambitions pour les paysages de Garonne ?

Quelles ambitions pour les paysages de la Garonne ?



Cette rencontre, qui a rassemblé 70 participants, avait pour objectif de :

- Favoriser les échanges sur l'évolution des paysages de la Garonne et valoriser les travaux sur l'Observatoire des paysages de la Garonne ;
- Communiquer sur la préfiguration d'une Destination Garonne et d'une Identité Garonne (valorisation paysagère, sensibilisation aux problématiques environnementales locales, structuration du réseau de Maisons Garonne, etc.) ;

- Présenter des projets et définir les premières bases du travail qui sera mené durant le Plan Garonne III.

6 stands thématiques présentaient chacun un éclairage sur le plan Garonne

- Les projets en faveur des paysages de Garonne
- Le réseau des Maisons Garonne
- La naturalité de la Garonne
- La perception de la Garonne
- L'Observatoire photographique des paysages de la Garonne
- Projet : « la Garonne et ses affluents à la loupe »

2 sorties de terrain ont été organisées afin de présenter les travaux menés dans le cadre du Plan Garonne II et des paysages de Garonne aux confluents avec le Lot et la Baïse :

- Site 1 : panorama du Pech de Berre
- Site 2 : berges de la Garonne à Saint-Léger

- Les participants ont également pu visiter l'observatoire de la Faune et de la Flore de Damazan, nouveau lieu de réappropriation du fleuve.

POUR EN SAVOIR PLUS

**Visionner 4 interventions de la journée**



> 2 interventions sur l'évolution des paysages de Garonne (Observatoire des Paysages de la Garonne) et la préfiguration d'une Destination Garonne

> 2 retours d'expérience sur des projets accompagnés par le Plan Garonne II – « échos de Garonne » sur le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux et Confluent de Prayssas (47) et la promenade des Sens et la gestion de l'ENS de Lespinassié à Bourret (82)

**Consulter la synthèse de la journée**



© Kévin FIGUIER, SMEAG, 2021

La confluence entre le Lot et la Garonne, depuis le pech de Berre



© Kévin FIGUIER, SMEAG, 2021

La vallée du Lot depuis le Pech de Berre



© Kévin FIGUIER, SMEAG, 2021

Atelier Garonne Damazan, 21/10/2021

# PRÉVENIR LES INNONDATIONS AVEC LE

# (PAPI)

## PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Évolution concertée PAPI d'intention vers  
un Programme d'Etudes Préalable (PEP)

Distribution  
aux communes  
des repères de la crue  
de février 2021

Validation  
du dossier de PEP  
le 29 décembre 2021

## MUTATION VERS UN DOSSIER DE PROGRAMME D'ÉTUDE PRÉALABLE

L'évolution du cahier des charges de l'appel à projet PAPI (PAPI III – 2021) mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a nécessité une mise à jour du projet en cours. Le projet devient ainsi un Programme d'Etudes Préalables au PAPI. Il se déroule sur une durée maximale de 4 ans. La procédure de validation est simplifiée et son délai est plus court. Le Préfet pilote valide le dossier suite à l'instruction de ses services.

La synthèse de la concertation élargie menée sur le projet en 2021 a été intégrée au dossier finalisé qui a été validé par le Comité syndical du 19 mai 2021. Deux réunions du Comité de pilotage avaient permis en amont de présenter les évolutions et de les valider.

Le projet concerté a été envoyé le 13 juillet à la préfète de Gironde pour validation. Il a été validé le 29 décembre 2021, pour une mise en œuvre à partir de janvier 2022 jusqu'à mi 2025.

Il comprend 48 actions réparties selon les sept axes thématiques, pour un budget global partagé de 3 192 211,00 €.

## Place à l'action

Le dossier de PEP – PAPI Garonne girondine comporte dix actions qui sont portées par le SMEAG.

En tant que porteur du projet, le SMEAG est responsable de son animation spécifique ainsi que de la coordination des actions qui seront portées par les autres maîtres d'ouvrages.

Il s'agit aussi d'intervenir sur le territoire auprès des communes concernées pour favoriser l'harmonisation et la mise à jour des documents d'informations sur les risques, dont la valorisation des repères de crues, réaliser les études complémentaires pour établir la vulnérabilité du territoire, organiser un observatoire des risques inondation de la Garonne, et développer la communication et la sensibilisation des habitants sur le risque inondation.

## 25 repères pour marquer la crue de février 2021

25 « cabochons » ont été fabriqués et mis à disposition des communes impactées par la crue de février 2021.

Cet événement, de niveau bien inférieur à l'événement historique du 17 décembre 1981 a cependant bien marqué la population du territoire peu habituée à subir de telles inondations, et rappelé aux élus la nécessité de s'entraîner à la gestion de crise.

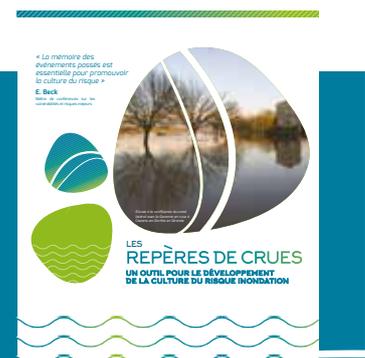
Qualifié d'une période de retour entre 10 et 20 ans, cette inondation vient cependant rappeler fort à propos le caractère très vulnérable de ce territoire, l'urgence de communiquer auprès des populations et la nécessité d'agir pour rappeler les inondations historiques.



## 1 plaquette d'information sur les repères de crue

Une plaquette d'information a été élaborée pour accompagner la démarche de mise en place des repères de crues. Elle a été distribuée aux communes et communautés des communes.

Cette plaquette est venue compléter le travail réalisé pour recenser et valoriser les repères et laisses de crue existants sur le territoire et identifier les manques.



# ADMINISTRATION

**2021 à été une année de renouvellement des instances du SMEAG :** nouveau Comité syndical, élection du Président, des membres du bureau et des représentants du SMEAG au sein de divers organismes.

## Mise en œuvre de la dématérialisation

La dématérialisation des outils comptables concerne à la fois le traitement des données comptables par les agents du SMEAG et le transfert de ces données à la Paierie Régionale, comptable de la collectivité.

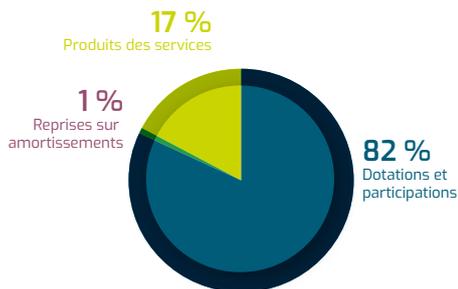
## Transfert des actes du syndicat au contrôle de légalité.

L'objectif de préparer l'évolution pour une mise en œuvre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 a été atteint.

Les outils de travail mis en place en fin d'année 2019, (office 365, SharePoint notamment) ont permis, dans un contexte sanitaire qui a imposé le télétravail, grâce à ces outils collaboratifs, une qualité de travail relativement performante.

## FINANCES BUDGET PRINCIPAL

RECETTES SECTION  
DE FONCTIONNEMENT 1 569 427 €

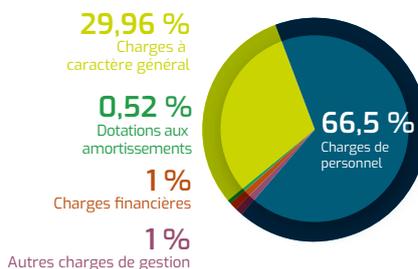


L'exécution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 89,01 % des dépenses prévues incluant les rattachements.

Pour les chapitres « significatifs » les taux d'exécution sont les suivants :

- Charges à caractère général : 75,08 %
- Charges de personnel : 99,04 %
- Charges financières : 66,98 %

DÉPENSES SECTION  
DE FONCTIONNEMENT 1 664 216 €

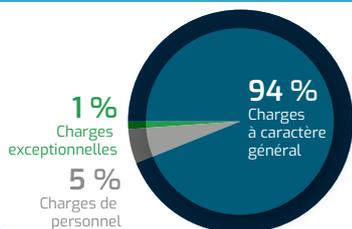


Le résultat de l'exercice est déficitaire de 94 789,21 € et le résultat de clôture est lui déficitaire de 112 534,13 €.

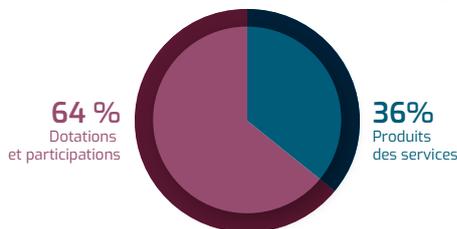
La section d'investissement n'a pas de valeur significative, les missions du SMEAG portent en effet essentiellement sur des missions dont l'exécution n'appelle pas de dépenses de cet ordre et est établie à hauteur de 18 457,98 € en dépenses et 21 691,33 € en recettes.

## BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE

DÉPENSES D'EXPLOITATION  
3 938 278,24 €



RECETTES D'EXPLOITATION  
3 864 310,80 €



Les dépenses prises en compte pour le déstockage EDF de la campagne 2021 s'élèvent à 3 151 643 €. Le résultat de l'exercice est déficitaire de 60 933,44 € et le résultat de clôture est lui excédentaire de 1 867 181,82 €.

Pour ce budget également la section d'investissement n'a pas de valeur significative le niveau des réalisations en dépenses est de 16 439,00€.

## CHIFFRES CLÉS :

### Délibérations

**72 délibérations adoptées en 2021**  
(68 en 2020, 85 en 2019, 53 en 2018 et 73 en 2017)

**29** traitent des questions administratives, financières ou sont liées à la commande publique

**9** relèvent des Ressources Humaines et

**34** du déroulement des actions portées par le SMEAG (dont 10 pour le SAGE et 11 pour le PGE).

### Commande publique

#### 6 marchés

avec procédures ont été passés qui ont trait à Natura 2000 Occitanie, à l'AMO du PGE (appel d'offres restreint), à la communication institutionnelle, aux prestations photographiques et à l'entretien des locaux.

# LES RESSOURCES HUMAINES

Les éléments du rapport d'activité des ressources humaines s'appuient sur le Rapport Social Unique (RSU) 2021.

## CHIFFRES CLÉS DE L'FFECTIF

au 31 décembre 2021

- > La masse salariale de la collectivité est de **1 135 026,06 €**.
- > En 2021 (comme en 2020), la masse salariale représente **66,5 %** (les 2/3) des dépenses de fonctionnement de la collectivité.
- > **23 postes ouverts**, dont 20 sont pourvus, mais représentent 17,28 équivalents temps plein (ETP).
- > **2,5 agents** sont affectés au **Budget Annexe** « Gestion d'étiage ».
- > **2 agents sont en contrat saisonniers** : un chargé de mission Plan Garonne et destination Garonne, et un assistant en communication.

### La structure comprend 20 agents

	2021	%
Fonctionnaires titulaires ou stagiaires	11 (11 en 2020)	64 %
Agents non-titulaires postes permanents	3 (3 en 2020)	18 %
Agents non-titulaires postes non-permanents	6 (3 en 2020)	18 %
Effectif total tout confondu	20 (17 en 2020)	100 %

### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	45 %		36 %
Technique	55 %	100 %	64 %

### Répartition par genre et par statut

Fonctionnaire	Contractuel	Ensemble
Hommes : 55%	Hommes : 33%	Hommes : 50%
Femmes : 45%	Femmes : 67%	Femmes : 50%

### Répartition par catégorie

<b>80 %</b> catégorie A (moyenne nat. : 9,5 %)	<b>5 %</b> catégorie B (moyenne nat. : 14,2 %)	<b>15 %</b> catégorie C (moyenne nat. : 76,2 %)
--	--	---

### Les mouvements

#### Départ 2021

- > Chargé de mission « Natura 2000 Occitanie » par voie de mutation

#### Arrivées 2021

- > Chargée de mission « Natura 2000 Occitanie » en contrat CDD de 3 ans.
- > Chargée de mission « poissons migrateurs » par voie de mutation externe
- > Chargé de mission « Life Eau & Climat » sur un contrat de projet de 4 ans
- > Chargé de mission « Gestion quantitative SAGE » sur un contrat de projet de 3 ans

## Sujet de stages

Un effort à été mené pour accueillir des stagiaires vu le contexte sanitaire et leur donner ainsi la possibilité de suivre leurs formations universitaires dans les meilleures conditions.

- > **Master I Biodiversité , écologie dans le parcours ERPUR**  
Argumentation écologique dans le cadre du projet d'extension du périmètre Natura 2000 du site Garonne en Nouvelle-Aquitaine.
- > **Master II géographie, aménagement, environnement, développement dans le parcours TRENT**  
Réalisation des premières fiches actions du PEP au PAPI de la Garonne girondine : mise à jour des volets inondation des DICRIM, diagnostic et pose des repères de crues normalisés.
- > **Master II sciences de la mer parcours géosciences marines et environnement**  
Identification, au regard de l'espace de mobilité de la Garonne, des secteurs à enjeux en termes de développement et d'aménagement du territoire.

---

## TEMPS FORTS 2021

**Ce fut en 2021, de continuer à s'adapter aux exigences de la situation sanitaire et, de manière plus structurelle, de suivre l'évolution qu'elle imprime et accélère tout à la fois des méthodes et des modes de travail.**

Mais s'adapter, c'est aussi rechercher comment inscrire dans l'activité de la collectivité les principes qui nous tiennent à cœur : la meilleure réactivité possible ; le défi permanent de construire un référentiel de travail commun sécurisant et garant du respect mutuel et de la solidarité.

Cette crise aura transformé certaines de nos pratiques de travail. Nous devons garder cette dynamique, et l'inscrire dans la durée. Il nous faut mettre tout en place pour soutenir la transversalité, la réactivité, la solidarité et le dialogue social.

**Deux chantiers ont été mis en œuvre :**

- > **La démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT)** prévue en 2020 et reportée en 2021. Elle est consécutive à la mise à jour du document unique en 2018 par la prise en compte des risques psycho-sociaux sur lesquels il était nécessaire de travailler en priorité. La démarche conduite avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne par convention, a permis d'établir un plan d'action dont la mise en œuvre est en cours.
- > **Les lignes directrices de gestion établies** conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, créant en ce sens un nouvel article 33-5 au sein de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.  
Ces Lignes Directrices de Gestion ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment dans une optique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC). Un plan d'action pluriannuel a été élaboré et est en cours de mise en œuvre.

## Composition actuelle de l'équipe :

### SOUTIEN D'ÉTIAGE

#### **Bernard LEROY**

*Chef de projet gestion quantitative en étiage et plan gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège :*  
bernard.leroy@smeag.fr

#### **Nicolas CARDOT**

*Chargé de mission gestion quantitative en étiage et plan gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège :*  
nicolas.cardot@smeag.fr

### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

#### **Vincent CADORET**

*Chef de projet SAGE, animation SAGE et inter-SAGE. Référent territorial Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées :*  
vincent.cadoret@smeag.fr

#### **Daniel ROCHE**

*Chargé de mission SAGE eau et aménagement. Référent territorial Gironde et Espagne :*  
daniel.roche@smeag.fr

#### **Cédric TRÉGUER**

*Chargé de mission SAGE domaine public fluvial (DPF), gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Charte Garonne et confluences. Référent territorial Tarn-et-Garonne :*  
cedric.treguer@smeag.fr

#### **Pape Youssou NDIONE**

*Chargé de mission SAGE gestion quantitative. Référent projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) :*  
pape-youssou.ndione@smeag.fr

#### **Maxime PANTAROTTO**

*Chargé de mission SAGE programme Life Eau & Climat :*  
maxime.pantarotto@smeag.fr

### ANIMATION NATURA 2000

#### **Mathieu BEAUJARD**

*Chargé de mission SAGE zones humides et Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine. Référent territorial Lot-et-Garonne et Gers :*  
mathieu.beaujard@smeag.fr

#### **Claire BOSCUS**

*Chargée de mission SAGE zones humides Lot-et-Garonne, Gironde et Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine :*  
claire.boscus@smeag.fr

### PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

#### **Claire KERVIEL**

*Chargée de mission PAPI Garonne girondine :*  
claire.kerviel@smeag.fr

### POISSONS MIGRATEURS

#### **Alicia KACI**

*Chargée de mission migrateurs amphihalins et qualité de l'eau :*  
alicia.kaci@smeag.fr

### OBSERVATOIRE ET SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

#### **Loïc GUYOT**

*Chef de projet SIG. SAGE tableau de bord et observatoire Garonne :*  
loic.guyot@smeag.fr

#### **Fabien GUYOMARD**

*Technicien SIG. Cartographies et analyses territorialisées :*  
fabien.guyomard@smeag.fr

### COMMUNICATION

#### **Marianne GINESTA**

*Chargée de communication :*  
marianne.ginesta@smeag.fr

#### **Florian L'HENRY**

*Assistant de communication :*  
florian.l'henry@smeag.fr

### RESSOURCES HUMAINES

#### **Marianne GINESTA**

*Responsable ressources humaines :*  
marianne.ginesta@smeag.fr

### ADMINISTRATIF/ FINANCES

#### **Jean-Michel CARDON**

*Directeur général des services :*  
jean-michel.cardon@smeag.fr

#### **Sophie FAIVRE**

*Responsable administrative et financière :*  
sophie.favre@smeag.fr

#### **Ludovic GIORDANA**

*Comptabilité, paie et responsable de la sécurité des systèmes d'information :*  
ludovic.giordana@smeag.fr

#### **Véronique KOWALCZYK**

*Secrétariat général et accueil du public :*  
veronique.kowalczyk@smeag.fr

#### **Laure DJÉRID**

*Secrétariat pôle technique et accueil du public :*  
laure.djeridi@smeag.fr



**Pour plus d'information et suivre l'actualité du SAGE, rendez-vous sur [www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr) et aussi sur [www.observatoire-garonne.fr](http://www.observatoire-garonne.fr) [www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com) et [www.smeag.fr](http://www.smeag.fr)**

61 rue Pierre-Cazeneuve  
31200 TOULOUSE  
Tél. Standard : 05 62 72 76 05  
Courriel : [smeag@smeag.fr](mailto:smeag@smeag.fr)